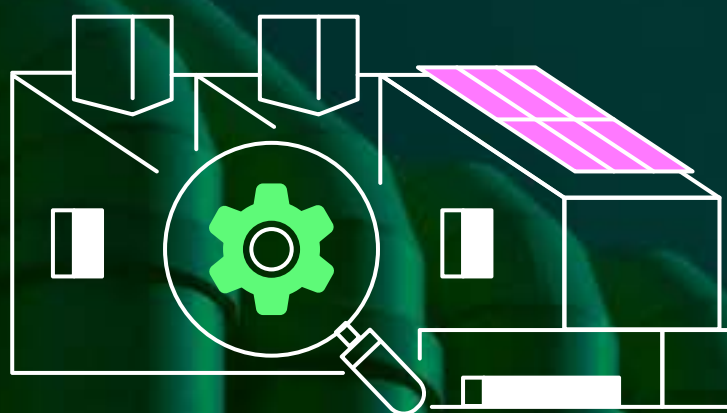


FAISONS DE L'INDUSTRIE LE MOTEUR DE LA TRANSFORMATION DE L'ÉCONOMIE



Remerciements



Porte-paroles : Thomas Huriez (1083), Mélanie Marcel (So Science)

Participants : Denis Geffroy (L'Occitane), Nadine Levratto (Directrice de recherche au CNRS), Jack Azoulay (Argos Wityu), Julia Faure (Loom), Julien Motte (Sapilogie), Sophie Franchon (Union des entreprises pour le textile), Dimitri Carbonnelle (The Shift Project), Virginie Saks (Compagnum), Rémy Lagarrigue (ESS-essentiel), Guillaume Balas (Fédération Envie), Grégory Richa (Opéo), Germain Gouranton (Naldeo), François Guérin (CETIH), Anais Voy-Guillis (June Partners), Eléonore Blondeau (Collectif des start-ups industrielles), Emmanuelle Ledoux (Institut National de l'Economie Circulaire)



« L'industrie est née du génie humain : de sa capacité à innover et à créer. Mais aujourd'hui la surconsommation, le dérèglement climatique et les impacts sociaux négatifs nous mettent face aux limites de ce modèle. Le développement d'une industrie verte peut être une formidable opportunité à condition de penser une autre industrie, une industrie au service de la planète et de l'humain, dans une dynamique systémique et harmonieuse. »



Mélanie Marcel
SoScience



Thomas Huriez
1083

INTRODUCTION

Décarboner l'industrie est un enjeu majeur de réponse à l'urgence environnementale. C'est aussi, dans un contexte de tensions géopolitiques et d'explosion des prix de l'énergie, un enjeu majeur de compétitivité et de souveraineté¹. Mais l'industrie étant un moteur pour le reste de l'économie, le développement d'une "industrie verte" que le gouvernement appelle de ses vœux est aussi une opportunité de réaliser un saut qualitatif majeur : **permettre le passage à une autre économie pour transformer radicalement nos manières de produire et de consommer.**

Le prochain projet de loi sur l'industrie verte devra donc être l'occasion de **mettre la barre d'exigence la plus haute possible en matière de transformation des industries existantes et d'émergence de nouvelles filières vertes** : décarboner, circulariser, économiser toutes les ressources naturelles (eau, énergie) mais aussi mieux prendre en compte les impacts sociaux de son activité devront constituer les pans d'une politique industrielle capable de répondre aux défis à la fois environnementaux et sociaux. Ainsi, la politique industrielle verte peut être une politique de transformation industrielle ambitieuse qui doit lier à la fois la mutation de l'ensemble du tissu industriel existant y compris dans ses filières historiques (construction, métallurgie...), et le soutien à la structuration et au passage à l'échelle de nouvelles filières moteurs de la transition, porteuses de solutions aux grands enjeux du siècle.

¹ Le secteur industriel français représente 1/5e des émissions de CO2 françaises dont 75% dues à l'industrie lourde.

1

Cibler les investissements dans notre base industrielle et accroître l'efficacité des aides existantes

Définir l'industrie verte sur la base de critères de transformation systémiques des modèles pour optimiser les investissements

Structurer des accélérateurs de la transformation industrielle dans les territoires adossés à des fonds à capital patient

Permettre l'octroi de "PEGE" (prêts écologiques garantis par l'Etat) remboursables dix ans après l'octroi

Flécher 100 % des en-cours du LDDS fléchés en transparence vers des projets de transition écologique et sociale

Ouvrir des Etats Généraux de l'Industrie

2

Mettre la fiscalité au service de la transformation des entreprises industrielles

Conditionner les avantages fiscaux ouverts au titre de l'innovation et de la recherche et développement au respect de critères minimaux de performance environnementale et de trajectoire de décarbonation

Ouvrir le statut de "JEI" aux ESUS et revoir les critères retenus dans l'attribution des CII / CIR pour y intégrer une dimension environnementale et sociale visant à soutenir les innovations non technologiques reposant sur des procédés industriels duplicables à grande échelle

Moduler l'éco-contribution à la baisse pour les filières vertes et/ou suivant l'atteinte des objectifs de décarbonation et prévoir un fléchage ciblé des recettes vers le Made in France

Réserver la suppression des impôts de production (CVAE) aux entreprises répondant aux critères des industries vertes

Instaurer un crédit d'impôt sur l'achat d'équipements reconditionnés pour les TPE et PME

Instaurer une TVA réduite sur les activités de réparation

Porter au niveau européen l'élargissement du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières à l'ensemble des produits manufacturés

3 Réinventer une culture industrielle à la française

Étendre et renforcer l'indice de réparabilité des produits et prévoir des labellisations spécifiques pour les produits issus du réemploi et du remanufacturing

Généraliser l'affichage environnemental sur les produits

Instaurer un seuil environnemental minimal dans les marchés publics

Développer le tourisme industriel et ouvrir nos usines

4 Une Industrie Verte compatible avec l'objectif "Zéro Artificialisation Nette"

Moduler la taxe foncière pour inciter à la requalification positive des fonciers

Réserver un pourcentage de friches aux entreprises industrielles "vertes"

Inciter via des dispositifs d'accompagnement ("Fonds friches") à une requalification positive de ces fonciers pour rendre les friches attractives mais aussi compatibles avec des objectifs de décarbonation, d'économie des ressources naturelles et de régénération de la biodiversité

Réserver un pourcentage de pieds d'immeubles à des ateliers de réparation et aux petites industries

Aligner toute la chaîne de valeur immobilière vers un loyer abordable et une équation financière favorable

Faire évoluer les plans mobilités afin de rendre les zones industrielles accessibles en trains, transports en communs et vélos

5

Développer les compétences et les métiers de l'industrie verte

Créer une filière de formation initiale et continue dédiée aux métiers de l'industrie verte intégrant les enseignements techniques et théoriques

Renforcer l'attractivité du monde industriel en réhabilitant ses métiers et en les revalorisant

Déployer un parcours de "Transitions Collectives" spécifique à l'industrie

Attirer les jeunes et les femmes dans l'industrie en rapprochant le monde industriel de l'éducation nationale à tous les moments de l'orientation

1

Cibler les investissements dans notre base industrielle et accroître l'efficacité des aides existantes

Le devenir industriel de la France est étroitement lié à sa capacité de transformation et son adaptation aux enjeux environnementaux et sociaux. Mais les mutations nécessaires à l'émergence d'une véritable industrie verte requièrent des investissements conséquents qui, dans un contexte budgétaire contraint, se devront d'être efficaces. Rappelons à cet effet que la France est le pays au passé industriel qui a connu la plus forte désindustrialisation : baisse du poids de l'industrie dans le PIB (-10 points de pourcentage depuis 1980 pour se fixer en à 13,4 % en 2018; pour la seule 'activité manufacturière, c'est à dire sans l'industrie lourde et extractive, c'est 10 %), baisse de l'emploi industriel (-2M d'emplois depuis 1980), baisse des parts de marché à l'export (de plus de 45 % entre 1995 et 2013), parc industriel vieillissant et moins modernisé qu'ailleurs (on compte 34 500 robots industriels en France contre 62 000 en Italie et 150 000 en Allemagne)².

Ainsi, les aides directes aux entreprises³ pourraient être réservées aux entreprises industrielles ayant pris des engagements structurants en matière de transformation à la fois environnementale et sociale.



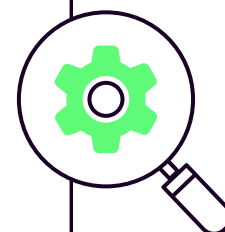
PROPOSITION :

Définir, grâce à un ensemble de critères à 360° le périmètre de l'industrie verte pour cibler les aides d'Etat et de BPI France destinées à l'industrie

CONDITIONNER LES INVESTISSEMENTS À UNE TRANSPARENCE SUR DES CRITÈRES D'IMPACT ET À DES ENGAGEMENTS FORTS

Publication en transparence d'un socle d'indicateurs d'impact, sur le modèle de l'Impact Score et des engagements stricts sur les piliers suivants :

- Plan de décarbonation sur 3 à 5 ans respectant un niveau d'exigence minimal (ex: -7 % par an en intensité de CO2 par M d'euros de CA pour être aligné avec l'accord de Paris)
- Un plan de sobriété énergétique, en matières premières et en utilisation des ressources naturelles
- Une répercussion de ces engagements sur le modèle économique de l'entreprise (transition vers une logique de circularité)
- Une validation de ces plans par le principal organe de gouvernance de l'entreprise pour montrer qu'il est soutenu par les actionnaires et que les investissements nécessaires seront bien mobilisés
- Un engagement de mesure et de reporting annuels de la mise en œuvre du plan et de l'évolution de ces indicateurs sur la période du plan, qui conditionnera le versement des tranches annuelles des aides perçues



Il serait tout aussi judicieux de veiller à la simplicité et la lisibilité du circuit d'octroi des aides aux entreprises qui demeure parfois complexe, notamment pour les PME qui peinent parfois à y recourir, par manque d'information ou en raison d'une complexité administrative trop grande.

En outre, l'investissement des PME et des ETI industrielles dans la transition écologique et/ou sociale est un investissement n'offrant pas toujours un retour sur investissement rapide : en raison du montant parfois élevé des investissements nécessaires, les efforts de transformation ou de création d'entreprise doivent être dans certains cas mieux accompagnés. Par exemple, une entreprise industrielle qui entame une transformation en profondeur de son modèle (effort de relocalisation de tout ou partie de sa chaîne de production par exemple) avec des impacts forts sur son modèle économique (passer d'un modèle de vente à un modèle de location) aura un retour sur investissement tardif. C'est une grande contrainte pour les industriels : quand on passe d'un modèle linéaire à un modèle circulaire, la première flotte mise en service qui n'est pas vendue, mais louée induit une absence de retour sur investissement les premières années, d'où un problème de trésorerie majeur qui entrave la continuité de l'activité. Du reste, les dispositifs d'aide sont souvent réservés aux PME, d'où des difficultés pour les ETI à se financer sur ces phases de transformation.

De même les start-ups industrielles rencontrent des besoins de financement à l'amorçage bien plus importants que les start-ups de l'univers tech/numérique dont le modèle a aujourd'hui façonné le système d'aides publiques (La French Tech). Elles ont ainsi besoin, en moyenne, pour un projet innovant de⁴ :

- 300 000 euros pour la R&D et le prototypage
- 3 millions d'euros pour la pré-industrialisation
- 30 millions d'euros pour la grande série

Et si à ce jour, les aides d'Etat au soutien à l'innovation et les fonds de France 2030 couvrent de mieux en mieux les premières phases de développement, il reste à ce jour une carence en fonds propres pour accompagner la phase de pré-industrialisation, nécessaire à l'émergence de start-ups industrielles qui développeront les solutions à impact positif de demain.



PROPOSITIONS :

- **Structurer des accélérateurs de la transformation industrielle dans les territoires adossés à des fonds à capital patient** (ticket de 800k€ à 8M€, minimum 10 ans) pour soutenir les besoins en amorçage des start-ups et les besoins de transformation des PME et ETI et faciliter du même coup la collaboration entre entreprises. Ces accélérateurs seront dédiés aux modèles permettant
- aux industriels de muter vers des modèles bas-carbone et correspondant à des modèles économiques circulaires.

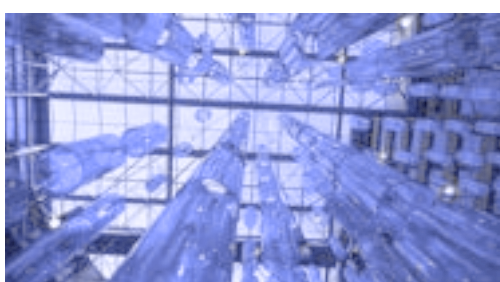
Permettre l'octroi de "PEGE" (prêts écologiques garantis par l'Etat) remboursables dix ans après l'octroi pour soutenir le financement d'opérations de transformation et de relocalisation : ces dispositifs, pour être efficaces seraient attribués à un niveau décentralisé, en coordination avec les régions et les chambres de commerce et de l'industrie (CCI), présentes sur l'ensemble du territoire

² Le décrochage industriel, Elie Cohen et Pierre-André Buigues, éditions Fayard, 2014

³ aides de l'ADEME, financements de France 2030, soutiens financiers votés en PLF, financements consentis au titre des PIA, financements de BPIFrance y compris les aides à l'export, dispositifs d'Etat visant à lutter contre les fluctuations des prix de l'énergie (bouclier tarifaire, TICFE, ARENH, amortisseur d'électricité

⁴ <https://www.usinenouvelle.com/article/tribune-les-start-up-industrielles-ont-besoin-de-fonds-d-amorçage-patients.N1789057>

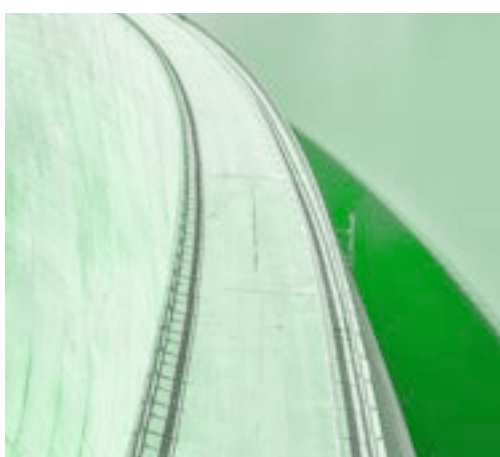
Toujours en matière de financement, le Ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire avait annoncé la création d'un nouveau livret d'épargne vert mobilisant une partie des 2500 milliards d'euros de l'épargne privée des français. Une option possible serait la réorientation des usages de l'actuel Livret de Développement Durable et solidaire qui ne remplit aujourd'hui qu'imparfaitement sa mission de financement d'une transition écologique solidaire. Une récente étude menée par RIFT - une application visant à apporter de la transparence aux français sur leurs produits d'épargne - montre ainsi que seules 30 % des sommes collectées sont effectivement allouées à un objectif environnemental ou social, notamment en raison d'un jumelage trop fort du LDDS avec le Livret A. En réponse à cet écueil, nous proposons que le futur LDDS puisse garantir transparence et traçabilité sur le fléchage des investissements et que 100 % des encours soient dédiés au financement de projets environnementaux et sociaux ambitieux, notamment industriels. Ces modifications appellent également une extension de la garantie de l'État à ces sommes issues des LDDS, afin de ne pas mettre en danger les épargnants.



PROPOSITION :

100 % des en-cours du LDDS fléchés en transparence vers des projets de transition écologique et sociale

Enfin, certaines filières, moteurs de la transition se devront d'être prioritairement accompagnées pour les aider à se structurer et à passer à l'échelle. Certaines, très carbonées comme le textile (10 % des émissions carbone à l'échelle de la planète) sont aujourd'hui dominées par les acteurs de la fast fashion qui induisent des formes de distorsion de concurrence importantes et entravent le développement d'acteurs engagés dans une démarche de relocalisation et de sobriété (en France, des acteurs comme Loom ou 1083). D'autres, évoluent sur des marchés incertains car encore non réglementés (réemploi, reconditionnement et remanufacturing d'équipements électroniques). Par exemple, le gisement d'équipement électroniques réemployables est aujourd'hui difficile à estimer car le plus souvent masqué (appareils détenus par des particuliers par exemple qu'ils ne sont pas incités à redonner). Cela suppose aussi que les acteurs du recyclage acceptent de recycler moins, ce qui n'est pas évident au vu de leur modèle économique. De même, le "remanufacturing", procédé industriel de remise à neuf ne fait pas aujourd'hui l'objet d'un cadre réglementaire établi, ce qui entrave la structuration de ce marché. En cela, un travail de ciblage stratégique des filières est essentiel. Leur développement supposera à la fois un pilotage national (par l'Etat ou plus spécifiquement le Commissariat général au plan) et local (par exemple, par les éco-organismes). Leur identification préalable pourrait procéder de l'organisation d'une grande concertation mobilisant l'ensemble des acteurs, filière par filière, ainsi que les décideurs politiques nationaux et locaux. En outre, la réalisation d'études prospectives concernant l'économie de la fonctionnalité et le réemploi-reconditionnement (quant aux gisements existants, aux investissements nécessaires au passage à l'échelle, à la typologie des acteurs et leur complémentarité) sont des éléments clef pour permettre l'organisation et le développement de ces filières.



PROPOSITION :

Ouvrir des "Etats généraux de l'industrie" pour identifier les filières prioritaires de la transition pour définir collectivement, à travers un grand débat transpartisan intégrant les partenaires sociaux les filières à "souverainiser" prioritairement et en définir précisément les objectifs

2

Mettre la fiscalité au service de la transformation des entreprises industrielles

L'intégration, dans le prix des biens et des services et des activités de production du coût des dommages causés à l'environnement, autrement dit les externalités négatives, permet de renforcer la compétitivité des produits et services écologiquement responsables. Pour autant, ces produits et services doivent rester accessibles au plus grand nombre. Dès lors, à l'opposé, réduire la fiscalité des entreprises respectueuses de l'environnement et réalisant des investissements pour réduire leur impact environnemental permet aussi de corriger les biais en faveur des activités les plus polluantes causés par une imperfection des marchés.

Par ailleurs, les entreprises bénéficient du Crédit Impôt Innovation pour appuyer financièrement leurs actions de recherche et de développement, ou du Crédit d'Impôt Innovation pour concevoir ou développer le prototype d'un produit "nouveau", c'est-à-dire jamais mis sur le marché. Mais leurs critères d'éligibilité sont axés sur la notion d'innovation produit au sens purement technologique du terme. Par exemple, le crédit d'impôt innovation ne s'applique qu'à la création de produits sauf pour financer la partie technologique d'une innovation de services, et le caractère innovant des produits et services à impact social et/ou écologique positif ne semble guère aller de soi dans l'octroi de ces avantages fiscaux.

PROPOSITIONS :

- **Conditionner au moins partiellement, l'ensemble des avantages fiscaux ouverts au titre de l'innovation et de la recherche et développement** (statut de "Jeune Entreprise innovante", crédits d'impôt recherche et innovation) **au respect de critères minimaux de performance environnementale et de trajectoire de décarbonation**, à l'instar du socle de critères suggéré pour définir le périmètre de l'industrie verte ainsi qu'à la rédaction du "Pathway to Impact" comme le prévoit le programme européen Horizons
- **Ouvrir de droit le statut de "Jeune Entreprise Innovante" aux ESUS ainsi que les avantages fiscaux afférents et revoir les critères retenus dans l'attribution des CII / CIR** pour y intégrer une dimension environnementale et sociale pour soutenir les entreprises qui développent des innovations non technologiques mais reposant sur des produits matériels ou procédés industriels duplicables à grande échelle
- **Moduler l'éco-contribution à la baisse** pour les filières vertes et/ou suivant l'atteinte des objectifs de décarbonation et prévoir un fléchage ciblé des recettes vers le Made in France
- **Réserver la suppression des impôts de production (CVAE) aux entreprises reconnues comme "industries vertes" sur la base des critères suggérés (transparence sur des critères d'impact & engagements forts)**
- **Instaurer un crédit d'impôt sur l'achat d'équipements reconditionnés** pour les TPE et PME
- **Instaurer une TVA réduite sur les activités de réparation**
- **Porter au niveau européen l'élargissement du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières** à l'ensemble des produits manufacturés pour éviter la distorsion de concurrence

3

Réinventer une culture industrielle à la française

Le développement d'une industrie verte suppose de réinventer une culture industrielle à la française qui réhabilite le made in France, ainsi que les savoir-faire industriels et plus généralement l'attractivité de ce secteur.

La relocalisation de tout ou partie de la production et plus généralement le développement du "Made in France" doit constituer lui aussi un axe fort de la stratégie de réindustrialisation verte.

Comme le souligne une étude du cabinet de conseil IAC Partners intitulée "Repenser le Made in France", le rapatriement d'une partie de l'appareil productif en France doit permettre aux industriels d'intégrer une plus forte part de services dans leur modèle d'affaires, en intégrant par exemple, une offre de réparabilité des produits.

Par ailleurs, compte-tenu de son poids considérable dans l'économie (200 milliards d'euros par an, en intégrant les concessions et les collectivités locales) la commande publique constitue un puissant levier de transformation du tissu économique. Pourtant, en dépit d'une succession de textes législatifs ou réglementaires fixant ou rehaussant les objectifs en matière de durabilité (article 58 de la loi AGECE fixant des objectifs minimaux en matière de réemploi, de réutilisation ou de recyclage pour certaines familles d'achats, la loi Climat et résilience qui vise notamment à systématiser les considérations environnementales et sociales, loi sur la réduction de l'empreinte environnementale du numérique ou REEN avec la prise en compte systématique des indices de réparabilité puis de durabilité), le droit de la commande publique lui-même a finalement peu évolué depuis les années 50/60 où ses principes fondateurs ont été définis (liberté d'accès à la commande publique et égalité de traitement des candidats, notamment), principes fondateurs qui parfois percuter ces nouveaux enjeux.



PROPOSITION :

Étendre et renforcer l'indice de réparabilité des produits pour inciter les entreprises à intégrer le potentiel de réparation dès la conception. Cela permettrait aux consommateurs de faire des choix d'achat plus compatibles avec l'enjeu de sobriété et de durabilité. A l'origine, 5 catégories d'équipement étaient concernés (lave-linge à hublot, téléviseurs, ordinateurs portables, smartphones, tondeuses à gazon électriques) auxquels sont venus s'ajouter depuis le 4 novembre 2022, quatre nouvelles catégories (lave-linges, lave-vaisselle, aspirateurs, nettoyeurs haute-pression). Cet élargissement doit aussi conduire à revisiter les critères aujourd'hui retenus puisque certains rapports signalent que des critères essentiels à la réparation tels que la disponibilité des pièces, le coût des pièces et la démontabilité sont sous-représentés dans la note finale, en raison d'un jeu de compensation avec les autres critères. Il est donc par exemple possible d'obtenir une bonne note de réparabilité sans avoir de pièces détachées disponibles. Ces indices pourraient intégrer une typologie spécifique pour caractériser les produits issus du réemploi ou du remanufacturing.



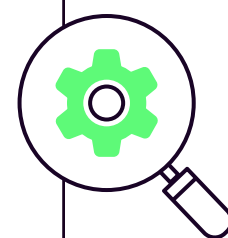
PROPOSITIONS :

- **Généraliser l'affichage environnemental sur les produits** pour communiquer aux consommateurs des informations simples et lisibles sur les principaux impacts environnementaux des produits, calculés sur l'ensemble de leur cycle de vie
- **Instaurer un seuil environnemental minimal dans les marchés publics** : à l'instar des Pays-Bas, pays qui a intégré dans les appels d'offre d'un label de performance CO2 à hauteur de 15 % des critères d'évaluation incluant les scopes 1, 2 et 3
- **Développer le tourisme industriel et ouvrir nos usines** : pour aider les industriels à créer des usines qui ne soient pas des boîtes noires, mais de l'horlogerie visible pour les visiteurs afin de rapprocher l'industrie des consommateurs et susciter des vocations. Bien sûr, cela suppose des accompagnements et des financements afin que l'ouverture d'usines respecte des normes de sécurité, de circulation, avec des possibilités d'animation.

FOCUS : EXEMPLE DE RELOCALISATION RÉUSSIE : LE "BABY-COOK" DE BÉABA, ENTREPRISE DE PUÉRICULTURE BASÉE À OYONNAX⁶

Initialement fabriqué en Chine, le Baby-cook, petit robot cuiseur-mixeur, vendu dans sa version initiale à plus de 7 millions d'unités, représente un tiers des 50 millions d'Euros de chiffres d'affaires de l'entreprise. La dernière version, lancée en 2018 de fabrication est 100% française avec une relocalisation de la production en Vendée.

La société a entièrement repensé la fabrication et les composants du Babycook dans une optique d'éco-conception, du reste saluée par l'Ademe. Son impact environnemental, explique son PDG, Julien Laporte, a été divisé par deux. "Le nombre de pièces utilisées est tombé de 130 à 65" et au-delà de la quantité, leur qualité a aussi été améliorée "séparables, donc changeables, donc réparables".



⁷ Source : Magazine de l'ADEME : <https://infos.ademe.fr/magazine-juin-2021/faits-et-chiffres/indice-de-reparabilite/>

⁸ <https://www.alternatives-economiques.fr/laetitia-vasseur/renforcer-durabilite-produits-europe/00103753>

⁹ Source : INEC, OPEO

4

Une Industrie Verte compatible avec l'objectif "Zéro Artificialisation Nette"

Selon le CEREMA¹⁰, il y aurait, en France plus de 8000 friches industrielles soit entre 90 000 et 150 000 hectares de surface réhabilitable. A l'heure de l'objectif "Zéro artificialisation nette", c'est une ressource majeure de développement urbain. Il est donc urgent de libérer des fonciers en friches à requalifier, en partie pour l'industrie, mais aussi de rendre ces friches compatibles avec l'enjeu global d'économie des ressources (le foncier, mais aussi l'eau, l'électricité, la préservation de la biodiversité).



PROPOSITION :

Moduler la taxe foncière :

- A la baisse, s'il y a ré-usage de la friche, avec une bonification pour les projets aux engagements forts de sobriété et de durabilité
- A la hausse si la friche est gelée. Une friche est en moyenne inactive pendant une dizaine d'années. Il faut qu'une friche coûte, bien au-delà des frais de portage d'assurance et de sécurisation.

En effet, la mise aux normes de bâtiments (notamment la rénovation thermique) et leur mise en conformité avec les standards de compétitivité internationale est aujourd'hui extrêmement coûteuse, et pour la dépollution, les coûts peuvent eux aussi être très conséquents, autour de 100, 200 voire 500 euros du mètre carré selon la [Banque des Territoires](#). Enfin, la requalification positive de ces fonciers nécessite un accompagnement à chacune des étapes.

PROPOSITIONS :

- **Réserver un pourcentage de friches aux entreprises industrielles "vertes"**
- **Inciter via des dispositifs d'accompagnement ("Fonds friches" devenu le "Fonds vert") à une requalification positive de ces fonciers** pour rendre les friches attractives mais aussi compatibles avec des objectifs de décarbonation, d'économie des ressources naturelles et de régénération de la biodiversité
 - Disponibilité de la main d'œuvre avec en creux la question de la formation et de la mobilité
 - Accessibilité logistique
 - Accès à une source d'énergie fiable et décarbonée
 - Réglementer l'utilisation raisonnée de l'eau (mesure de la quantité d'eau utilisée et objectifs de réduction notamment grâce à la mobilisation de dispositifs existants : diagnostic "Ecoflux de BPIFrance et aides de l'Ademe)
 - Connexion aux réseaux et aux dispositifs de recyclage des déchets

¹⁰ Dispositif "Cartofriches" du CEREMA, chiffres 2023 disponibles sur data.gouv.fr
<https://www.banquedesterritoires.fr/rehabilitation-des-friches-industrielles-les-collectivites-narrivent-pas-en-terrain-vierge>

En cela, l'encouragement à la transformation de friches en sites "clé en main" pour les industries vertes semble opportun. La structuration de cette offre d'accompagnement pourra se faire en lien avec les services de développement économique des territoires grâce à un accompagnement à 360°.

Mais la mobilisation des friches est une réponse nécessaire mais non suffisante à l'implantation de projets industriels "verts". Il y a aussi tout un écosystème de production et de réparation en local, dans les villes, dans nos vies du quotidien qu'il convient d'accompagner dans leur sédentarisation immobilière.

PROPOSITIONS :

- **En réservant un pourcentage de pieds d'immeubles à des ateliers de réparation et petites industries**
- **En alignant toute la chaîne de valeur immobilière vers un loyer abordable et une équation financière favorable**

Ces efforts successifs doivent être conditionnés à l'engagement pérenne des bénéficiaires, les utilisateurs productifs, sur les enjeux de sobriété.

- Via la mesure et l'amélioration en continu de leur impact (en priorité sur les bilans carbone, sobriété énergétique et en matières premières, et dans un second temps étendue à toute la chaîne de valeur en incluant la question des impacts sociaux)
- Via un cadre contractuel incitatif comme un "Bail Commercial d'Utilité Ecologique & Sociale" (BCUES), bail 3/6/9 avec une part du loyer variable indexée sur l'impact positif : plus on est vertueux, moins on paie de loyer !
- **Faire évoluer les plans mobilités afin de rendre les zones industrielles accessibles en trains, transports en communs et vélos**

5

Développer les compétences et les métiers de l'industrie verte

L'émergence d'une industrie verte, capable de répondre aux enjeux environnementaux multiples (décarbonation, préservation de la biodiversité, lutte contre le gaspillage des ressources, dépollution) et sociaux (par la création d'emplois non délocalisables, attractifs et inclusifs et aussi par l'attention portée à l'ensemble des impacts sociaux négatifs sur l'ensemble de la chaîne de valeur) suppose de développer une nouvelle typologie de métiers et de compétences. Or aujourd'hui, l'attractivité du secteur industriel fait défaut. C'est notamment le cas chez les jeunes : 34% des 18-34 ans auraient une mauvaise opinion du secteur industriel, par opposition à 15% dans le secteur du numérique) ainsi que chez les femmes qui occupent encore à ce jour moins de 30% des emplois industriels.

PROPOSITIONS :

- **Créer une filière de formation initiale et continue dédiée aux métiers de l'industrie verte (design thinking, éco-conception) intégrant les enseignements techniques et théoriques** (IUT, licences, masters, doctorats)
- **Renforcer l'attractivité du monde industriel en réhabilitant ses métiers et en les revalorisant** : il serait intéressant de réhabiliter, dans l'industrie, des noms de métiers qui valorisent le savoir-faire de chacun et le faire jusqu'à nos enseignements nationaux. Par exemple, en sortant d'une terminologie générique pour parler des métiers de l'industrie (en société, on ne dit pas "je suis cadre" on dit "je suis informaticien, ou directrice marketing, etc", nous avons des noms de métiers qui rendent compte de notre savoir-faire). Aussi, pourquoi ne pas imaginer un Ministère de la Recherche et de l'Enseignement des savoirs et des savoirs-faire ?
- **Déployer un parcours de "Transitions Collectives" spécifique à l'industrie** : comme ce qui a été mis en place dans le cadre de France Relance. L'enjeu est de permettre le repérage des métiers industriels en perte de vitesse pour inciter les salariés qui le souhaitent, par le biais d'une formation accélérée à se reconverter dans un métier industriel porteur avec l'assurance d'un emploi au terme du parcours
- **Attirer les jeunes¹¹ et les femmes¹² dans l'industrie** en rapprochant le monde industriel de l'éducation nationale à tous les moments de l'orientation (au collège lors des stages de 3ème, au lycée par l'organisation de Journées des Métiers et dans le supérieur), en créant des rôles modèles.



Contact :

Caroline Neyron : cneyron@impactfrance.eco
Kenza Tahri : ktahri@impactfrance.eco

¹¹ Sondage Harris Interactive "Les jeunes et le secteur de l'industrie", mars 2019

¹² Pôle Emploi - chiffres 2022

